

retraite et de pension pour les fonctionnaires civils?

2. Dans l'affirmative, quand se propose-t-il de la présenter?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): En réponse à cette question, comme à toutes celles qui se rapportent à des mesures qui n'ont pas encore été déposées, je dirai que les renseignements seront donnés en temps voulu.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

Par M. PARENT:

1. Les noms des employés de la division des mandats-postes, dans les bureaux de poste (bureaux-chefs) suivants: Hamilton, London, Ottawa, Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.

2. Quel est d'après la nouvelle classification le grade de chacun de ces employés, ainsi que ses appointements.

3. Combien d'années de service compte chacun de ces employés.

4. Le revenu réel de chacun des bureaux chefs ci-dessus.

5. Les employés en charge de ce département dans chacun de ces bureaux.

6. Les employés en charge de l'enregistrement dans les bureaux de poste (grands bureaux, des villes ci-dessus, le grade et les appointements de chacun.

ROTONDE DE SAINTE-FOYE

Sur la motion de M. PARENT, ainsi conçue:

Copie de tous rapports, lettres, etc., que les officiers du chemin de fer Nord-Canadien ont échangés avec les ingénieurs relativement à la démolition de la rontonde de Sainte-Foye, vis-à-vis le pont de Québec: au déplacement d'un personnel de mécanique de Sainte-Foye à Charry, de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent; à la démolition projetée de la gare de la ligne principale du Transcontinental au pont de Québec?

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et Canaux): Il n'y a eu ni lettres ni rapport d'échangés entre les fonctionnaires du réseau national au département des Chemins de fer, à ce sujet. Je demanderais donc le rejet de la motion.

M. ROBB: L'auteur de la motion est absent.

M. L'ORATEUR: La motion est réservée.

QUAI DE SAINT-MICHEL

M. FOURNIER demande:

Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports, soumissions, contrats, etc., relativement aux réparations au quai situé à Saint-Michel, comté de Bellechasse, P.Q., du 1er octobre 1918 à aujourd'hui.

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et Canaux): Ce quai est-il entretenu par le département des Chemins de fer ou celui des Travaux publics?

M. FOURNIER: Les Travaux publics. (La motion est adoptée.)

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AUX FORTIFICATIONS DE QUEBEC

M. POWER propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu que, les anciens murs et fortifications de la ville de Québec, devenus démodés au point de vue de la défense militaire, devraient être mieux conservés à titre de souvenir et de monuments historiques pour l'édification des générations à venir, et qu'en conséquence leur entretien et leur surveillance soient confiés à la commission nationale des champs de bataille.

—Monsieur l'Orateur, cette motion a déjà été présentée à la Chambre lorsque le ministre de la Milice (M. Guthrie) a déclaré qu'il ferait faire une enquête par ses fonctionnaires au sujet de la possibilité de donner suite à cette proposition. En peu de mots, voici la situation. Les murs et les fortifications de Québec tombent rapidement en ruines; il faudrait une somme considérable pour les maintenir en bon état, et ils n'ont—je crois, que c'est l'opinion générale—aucune utilité militaire. Il est incontestable que, de nos jours, contre la puissante artillerie et les autres engins de guerre, les murs de toute ville forte, quelque bien protégés soient-ils, ne peuvent offrir une longue résistance, de sorte que, à un point de vue militaire, ces défenses n'ont plus leur raison d'être. D'un autre côté, les souvenirs qui se rattachent aux murs et aux fortifications de Québec, et à la ville elle-même, sont tels que, à mon avis, et de celui des honorables députés, je crois, ce serait malheureux de voir disparaître ces monuments de notre glorieux passé.

Afin de promouvoir un véritable esprit de patriotisme, il est de notre devoir d'encourager autant que possible le respect et l'admiration pour la mémoire de ceux de nos ancêtres dont les labeurs sur ce continent ont fait du Canada la nation qu'elle est aujourd'hui et l'ont acheminé vers les hautes destinées que nous avons à entrevoir. Telles sont les considérations qui m'ont porté à mettre au Feuilleton l'avis de la présente motion. Je puis dire que la proposition a été accueillie avec beaucoup d'approbation par la presse à Québec et ailleurs. Ce n'est pas une question politique; les journaux, conservateurs comme libéraux, ont recommandé le projet. Différents corps publics de la ville de Québec ont en plusieurs occasions adopté des résolutions en faveur de l'idée préconisée. Je ne sache pas qu'il y ait rien de plus à ajouter, si ce n'est que, dans le cas où